

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

**REGLEMENT NUMERO 22-1143**

**Modifiant le *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité***

---

Attendu qu'il y a lieu d'apporter les corrections nécessaires à l'Annexe 1 du *Règlement 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité*;

Attendu qu'un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement ont été déposés à cet effet lors de la présente séance du conseil municipal du 19 décembre 2022 ;

À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 – Remplacement de l'Annexe 1**

L'Annexe 1 du *Règlement numéro 16-950 concernant la tarification des biens et services de la Municipalité* est remplacée en totalité par l'Annexe 1 du présent Règlement.

**ARTICLE 2 – Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Adopté à la séance du 24 janvier 2023

---

Joé Deslauriers, maire

---

Mickaël Tuilier  
Directeur général et  
greffier-trésorier

---

Avis de motion :	19 décembre 2022
Projet de règlement :	19 décembre 2022
Règlement adopté le :	24 janvier 2023
Publié et entré en vigueur le :	27 janvier 2023

